



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 73952

Texte de la question

M. Georges Frêche attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation du département de l'Hérault en matière d'accueil et d'intégration des jeunes handicapés. Ce département subit une forte poussée démographique (plus de 1 000 nouveaux arrivants par mois) avec une concentration sur l'axe Lunel-Montpellier-Sète. De ce fait, l'écart entre la volonté du législateur et la réalité du terrain se creuse, entraînant un retard dans le dispositif de psychiatrie infanto-juvénile et une sur-occupation des établissements de plus de 16 % à Montpellier. Un grand nombre de jeunes, en attente de placement, doivent être placés à l'extérieur du département. Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour répondre à la demande de plus de 300 jeunes Héraultais en attente de placement.

Données clés

Auteur : [M. Georges Frêche](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73952

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1374